



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Paris, le 06 mai 2015

Communiqué de presse

Norbert Dentressangle

Un procès GROS comme un camion

Après un rachat la semaine dernière par le groupe XPO Logistics semblable à un poisson d'avril...

Le tribunal correctionnel de Valence a annulé hier une "énorme" partie de la procédure.

L'affaire Dentressangle a été réouverte le 5 mai 2015 à 13h30 par la présidente du tribunal qui a reçu les arguments en nullité des actes de procédures liés aux perquisitions et auditions qui ont eu lieu dans le groupe Dentressangle.

La justice renvoie les parties à une nouvelle audience au fond du 7 au 11 mars 2016. Ce faisant la procédure n'est pas éteinte, seulement une partie de ses constituantes est annulée.

La FGT CFTC espère que le Parquet fera appel, sinon cette décision ouvrirait les portes à de nombreuses nullités de procédures pour de nombreuses affaires et de cas similaires, notamment en matière pénale, ce qui est aux yeux de **la FGT CFTC** une aberration.

Reste que si par mésaventure les arguties juridiques du groupe finissent par obtenir validation, il aurait été bon de les appliquer aux salariés, qui eux n'ont pu bénéficier de moyens et qualité juridique de haut niveau.

N'était-ce pas une manière de les faire disparaître des tablettes des effectifs?

Nous craignons que demain, le "logiciel" de XPO Logistics ne soit pas prêt de changer de méthode.

La FGT CFTC prend acte de cette décision de justice, qui n'est en l'occurrence qu'une péripétie dans cette longue procédure, qui devrait par ailleurs rebondir, car on imagine sans peine que si les éléments de procédures sont annulés, pour au-moins une partie, le parquet a le temps et l'opportunité de relancer l'enquête, non pas à zéro, mais à partir des éléments reçus et recevables.

En conséquence **la FGT CFTC** considère que du temps a été gagné, mais la partie n'est pas finie. Reste que le groupe ND en tant que tel aura alors disparu et les accusés aussi peut-être ?

La FGT CFTC pense que la justice est faillible, parfois injuste et souvent imprévisible.

La FGT CFTC continuera à avoir un regard intransigeant dans cette affaire pour défendre les actes subis par les salariés du groupe.

Contact Presse :

Thierry DOUINE, Président fédéral FGT CFTC

☎ 06.03.19.00.50